

pour aller rejoindre la marine des Puissances belligérantes, contrairement à nos lois, s'ils en avaient l'intention, tant que l'enquête pendante n'aurait pas abouti à une conclusion propre à mettre le Gouvernement en mesure de juger si ces bâtiments étaient réellement destinés à un but inoffensif.

“ Le Gouvernement est décidé à pousser jusqu'à une conclusion légitime l'enquête qu'il fait faire, afin que l'on puisse voir si ces investigations aboutissent à prouver, oui ou non, si ces vaisseaux sont destinés aux Confédérés ; en attendant, il n'a pas voulu permettre qu'on déjouât les fins de la justice en éloignant subitement les navires des eaux du fleuve.

“ Il est impossible de porter la cause du Gouvernement devant la Chambre ; mais le Gouvernement a agi sous l'empire d'un sentiment sérieux de ses devoirs envers lui-même, envers Sa Majesté, *envers les Etats Unis, nos alliés, envers toute autre nation avec qui Sa Majesté est en relations d'amitié et d'alliance, et avec qui des questions de ce genre peuvent par la suite s'élever.*

“ Le sentiment de son devoir lui a fait voir que ce n'est là ni une question à traiter légèrement, ni une question sans importance. Si l'on avait réellement l'intention d'éluder la loi du Royaume, c'était le devoir du Gouvernement de se servir de tous les moyens possibles pour constater la vérité et pour empêcher l'évasion de vaisseaux destinés à attaquer une Puissance amie.”

Les sentiments exprimés dans ce discours font honneur à l'homme, et à l'homme d'Etat. Ici, enfin, on reconnaît le langage d'une conscience éclairée, et d'un jurisconsulte à la hauteur de ses grands devoirs, au lieu des excuses et des faiblesses qui remplissent la correspondance de Lord Russell. Chaque mot de ce mémorable discours est digne de considération.

Ici, c'est le Gouvernement qui a agi sous sa propre responsabilité, et qui a détenu les vaisseaux suspects. C'est le Gouvernement qui a prévenu les parties intéressées que la loi ne serait pas éludée et que les navires ne sortiraient de la Mersey qu'après que l'enquête commencée aurait abouti à prouver si, oui ou non, ces vaisseaux étaient destinés aux Confédérés. C'est le Gouvernement qui a dû agir en décidant que ce qui avait eu lieu relativement à l'Alabama (et j'ajoute, par parenthèse, relativement à la Florida), ne se renouvellerait pas par rapport à ces navires. Et le Gouvernement a agi sous l'empire d'un sentiment sérieux de ses devoirs envers lui-même, envers Sa Majesté, envers les Etats Unis, et envers toute autre nation avec laquelle Sa Majesté a des relations d'amitié et d'alliance comme avec les Etats Unis.

Souvenons-nous que conformément aux conseils de Sir Roundell Palmer, le Gouvernement avait déjà intenté des poursuites judiciaires en règle contre l'Alexandra et le Pampero.

Et c'est le Gouvernement qui agissait, poussé par le sentiment de ses devoirs envers les Etats Unis. Quel contraste avec ce que le Gouvernement ne faisait pas relativement à l'Alabama et à la Florida !

Le Gouvernement avait rejeté sur Mr. Adams et sur Mr. Dudley tous soins relatifs à l'Alabama et à la Florida ; refusant d'agir sous sa responsabilité, il avait dédaigneusement invité les Etats Unis à agir sous leur responsabilité. Il est resté les bras croisés, tandis que des escrocs sans foi et sans honte le trompaient indignement au sujet de la propriété et de la destination de ces navires. Nulle enquête provisoire, nulle initiative de la part du Gouvernement ; refus absolu d'agir autrement que par une poursuite judiciaire, et celle-ci due à l'initiative des Etats Unis.

Or, qu'a fait le Gouvernement, agissant de lui-même et sous sa propre responsabilité dans le cas des “ rams ? ” A-t-il provoqué une poursuite judiciaire ? A-t-il saisi les navires ? Les a-t-il arrêtés ? A-t-on agi sur des témoignages suffisants pour justifier la saisie, et pareils à ceux qu'on avait réclamés de Mr. Adams et de Mr. Dudley à l'égard de la Florida et de l'Alabama ? Non, aucune de ces précautions n'a été prise. Mais le Gouvernement a ordonné une enquête semblable à celle que Mr. Adams l'avait prié de faire pour la Florida et à détenu les “ rams,” en attendant le résultat de l'enquête, “ afin de se servir de tous les moyens possibles pour constater la vérité et pour empêcher l'évasion de vaisseaux destinés à attaquer une Puissance amie.”

Voici les dues diligences des Règles du Traité : “ Se servir de tous les moyens possibles pour constater la vérité et pour empêcher l'évasion des vaisseaux.”

Donc, pour établir jusqu'à l'évidence la plus absolue, que le Gouvernement Anglais n'avait pas employé les dues diligences, dans le cas de la Florida et dans celui de l'Alabama, il suffit de noter ce que le Gouvernement a obstinément refusé ou certainement négligé de faire relativement à ces vaisseaux, et ce qu'il a fait activement et de sa propre initiative relativement aux “ rams.” La comparaison amène forcément une conclusion qui est à la charge de la Grande Bretagne. Et Sir Hugh Cairns avait pleinement raison de dire à cette occasion :—“ Ou le Gouvernement doit soutenir que ce qu'il a fait dans l'affaire des “ rams,” n'était pas constitutionnel, ou il aurait dû agir de même à l'égard de l'Alabama (et j'ajoute de la Florida), et il est responsable.”

Resté à savoir exactement, ce que le Gouvernement a fait à l'égard des “ rams.”